



MODE OPÉRATOIRE DOUBLE APPARTENANCE DAMES

PUBLIC	UTILISATION
JOUEUSES	Introduire et suivre une demande de DA dames depuis la licence administrative 1xxxxx.
CLUBS	Traiter les demandes sortantes et entrantes: validation, refus motive, suivi du statut.
PROVINCE - AFTT	Activer le dispositif, fixer la date limite, valider les dossiers et superviser les cas particuliers.

Principe à retenir

La DAD ne remplace pas la fiche administrative de la joueuse. Une fois toutes les validations obtenues, une licence sportive 4xxxxx est créée dans le club dames, tout en restant liée à la fiche administrative 1xxxxx.

1. À QUOI SERT LA DAD ?

La DA dames permet à une joueuse affiliée administrativement dans un club de jouer en dames pour un autre club, lorsque le dispositif est ouvert par les provinces concernées.

La demande reste encadrée: elle doit être introduite par la joueuse, puis validée par le club d'origine, le club dames et la ou les provinces concernées.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération

Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

2. CONDITIONS AVANT INTRODUCTION

- La demande est réservée aux joueuses.
- La demande se fait depuis la licence administrative commençant par 1.
- Le club dames choisi doit être différent du club d'origine.
- Les provinces du club d'origine et du club dames doivent avoir active la DAD pour la saison.
- La demande doit être introduite avant la date limite paramétrée.
- Une seule demande DAD peut exister pour une joueuse et une saison.

3. PARCOURS DE LA JOUEUSE

1. Se connecter à l'espace personnel avec la licence administrative 1xxxxx.
2. Ouvrir la page de demande DAD.
3. Choisir le club dames proposé dans la liste des clubs admissibles.
4. Encoder la signature électronique et introduire la demande.
5. Suivre l'état des validations dans l'espace personnel.
6. Si aucune validation club n'a encore été enregistrée, modifier le club dames ou la signature si nécessaire.

Après acceptation

La joueuse ne doit pas modifier la licence 4 directement. Les données administratives restent gérées sur la fiche 1xxxxx; la fiche 4 est synchronisée depuis cette fiche source.

4. PARCOURS DES CLUBS

Chaque club voit les dossiers qui le concernent: demandes sortantes pour le club d'origine et demandes entrantes pour le club dames.

ACTION CLUB	RÈGLE
Valider	La signature électronique du responsable club est obligatoire.
Refuser	Un motif de refus est obligatoire et sera conservé dans le dossier.
Délai	La validation club est bloquée si la date limite de la province concernée est dépassée.
Après décision	La décision d'un club ne peut pas être traitée une seconde fois depuis l'interface club.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

5. VALIDATION PROVINCIALE

La province ne peut intervenir qu'après acceptation par les deux clubs.

SITUATION	VALIDATION ATTENDUE
Même province pour les deux clubs	Le secrétaire provincial valide les deux rôles en une seule action.
Deux provinces différentes	Chaque province valide le rôle qui la concerne: origine ou dames.
Refus provincial	Le motif est obligatoire; la demande est clôturée en refus.

6. CRÉATION ET COMPORTEMENT DE LA LICENCE DAD

ÉLÉMENT	COMPORTEMENT
Numéro	La licence DAD reprend les six chiffres de la licence d'origine, en remplaçant le premier 1 par un 4.
Prénom	Le prénom reçoit le suffixe de saison, par exemple (DAD 26-27).
Club	La licence 4 est rattachée au club dames valide.
Fiche administrative	Les accès employé, province et admin renvoient vers la fiche source 1xxxxx.
Liste de force	La licence 4 est exclue de la liste de force messieurs et peut être utilisée dans les listes dames.
Synchronisation	Les modifications administratives de la fiche source sont répercutées sur la licence DAD.

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be

7. STATUT ET CAS PARTICULIERS

STATUT	SIGNIFICATION	ACTION POSSIBLE
EN ATTENTE	La demande attend encore une ou plusieurs validations.	La joueuse peut modifier tant qu'aucun club n'a traité; AFTT peut annuler si nécessaire.
VALIDÉE	Toutes les validations sont terminées et la licence 4 est créée.	Vérifier/synchroniser via le suivi AFTT si une donnée administrative change.
REFUSÉE	Un club ou une province a refusé avec motif.	Consulter le motif; une nouvelle demande nécessite un traitement administratif adapté.
ANNULÉE	Le dossier en attente a été annulé par l'AFTT.	Aucune licence 4 n'est créée.

8. CHECKLIST RAPIDE

POUR LA JOUEUSE

- Je suis connectée avec ma licence administrative 1xxxxx.
- Je sélectionne un club dames différent de mon club d'origine.
- Je signe électroniquement avant la date limite.
- Je vérifie que mes deux clubs et la province ont bien traité la demande.

POUR LES CLUBS

- Je contrôle si la demande est entrante ou sortante.
- Je valide uniquement après vérification sportive et administrative.
- En cas de refus, j'indique un motif clair.
- Je traite les demandes avant la date limite provinciale.

9. MESSAGES UTILES À COMMUNIQUER

A la joueuse : votre dossier reste rattaché à votre licence administrative. La licence DAD sert uniquement au rattachement sportif dames pour la saison.

Au club : la validation d'une DAD engage le club dans le parcours sportif dames. En cas d'erreur, contactez la province ou l'AFTT avant que toutes les validations soient terminées.

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table

N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney

IBAN : BE33 3670 4556 0246 BIC : BBRUBEBB



Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

TEL : 0032 (0) 81 32 21 17

E-MAIL : info@aftt.be